

MÉCÉNAT CULTUREL 2016



En devenant mécène vous contribuez à ce que l'association «Les Elvis Platinés» existe et poursuive son projet artistique et culturel.

Votre participation compte, elle nous encourage et donne du sens à notre action et à nos engagements quotidien.

Conformément à la loi du 1er août 2013, les dons adressés à l'association les Elvis Platinés, organisme reconnu d'intérêt général, ouvrent droit à une réduction d'impôt égale à 66% du montant du don pour les particuliers (Art 200 du CGI) et 60% pour les entreprises (Art 238 bis). Ainsi, pour tout montant supérieur ou égal à 50€, nous vous adressons systématiquement un reçu fiscal ouvrant droit à une **réduction d'impôt**.

Pour les entreprises, nous créons, dans le cadre du mécénat culturel, des **partenariats sur-mesure** permettant de valoriser vos dons. N'hésitez pas à nous contacter pour que nous y réfléchissions ensemble.

JE SOUTIENS LES ELVIS PLATINÉS ET JE FAIS UN DON DE:

- 50€ (dépendance réelle 17€).
- 100 € (dépendance réelle 34€).
- Autre montant :€.

NOM/ PRÉNOM : _____

ADRESSE _____

TÉL PORTABLE: _____

TÉL FIXE _____

EMAIL: _____

Je souhaite recevoir le reçu fiscal: Par courrier Par email

LES ELVIS PLATINÉS
Le Vernet
30440 Sumène
04 67 81 57 90
contact@leselvis.org